

Département de la Drôme

Commune de
MARCHES
(26300)

MODIFICATION N°2 DU PLU

**OUVERTURE À L'URBANISATION ZONE AUE
ET TOILETTAGE RÈGLEMENT ZONES Ui ET AUi**

2 – Pièces écrites modifiées

OAP modifiée

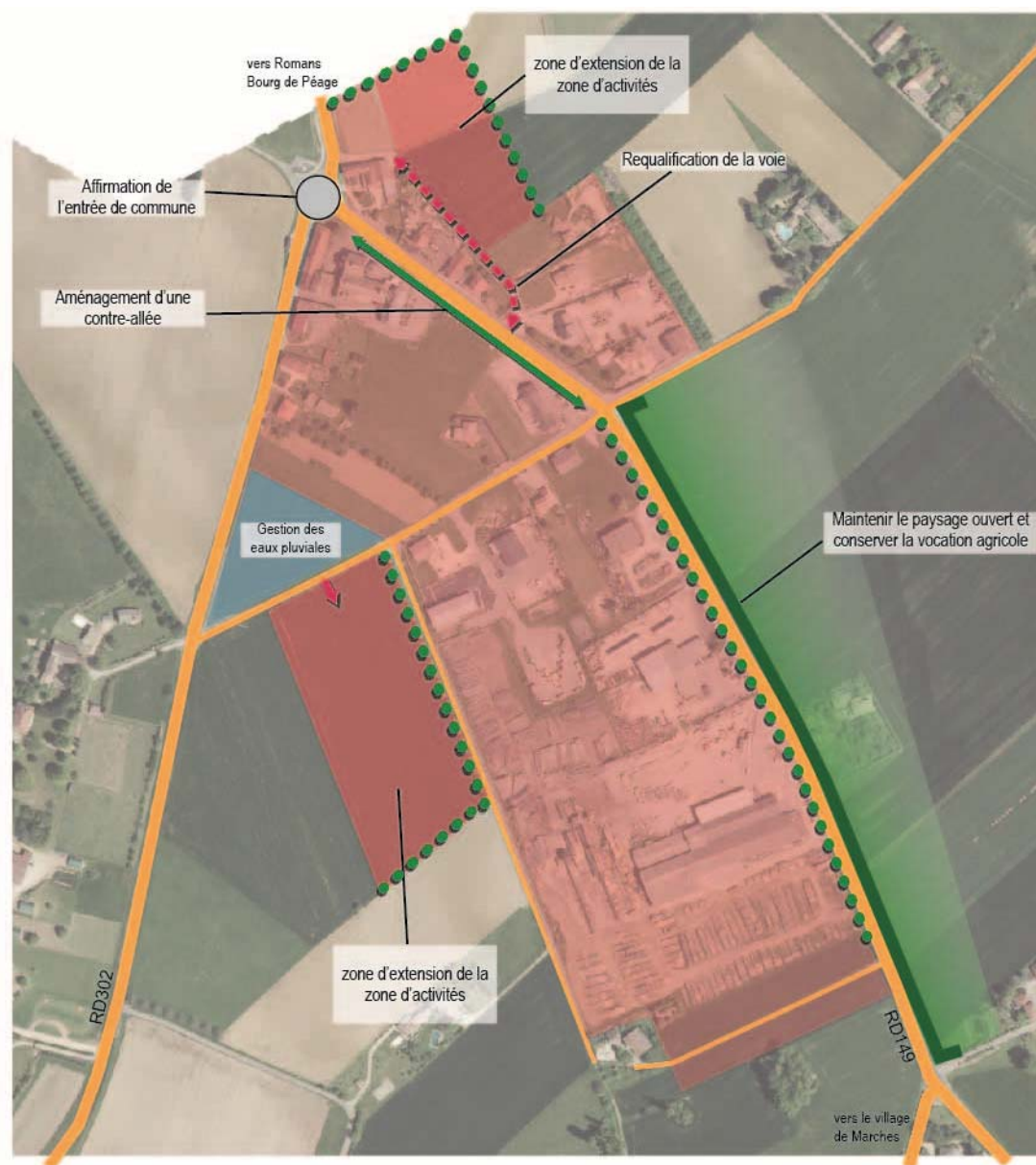
OAP n°5 : zone d'activités de la Gare



Claude BARNERON Urbaniste O.P.Q.U.
10 rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE
Tel : 04.75.72.42.

nov.-19
5.19.121

LA ZONE D'ACTIVITES DE LA GARE



Orientation d'Aménagement n°5 La zone d'activités de la Gare

Diagnostic :

- Entrée principale sur le territoire communal
- Développement longitudinal de la zone d'activités le long de la RD149
- Nombreux accès à la zone d'activités depuis la RD149

Préconisations :

- Prévoir des extensions à l'Ouest et au Nord-Est afin de ne pas accentuer le développement le long de la RD149 et profiter des équipements existants (voirie, réseaux)
- Maintenir un paysage ouvert et conserver la vocation agricole des terrains situés à l'Est de la RD149
- Limiter les accès sur la RD149
- Aménager la contre-allée existante
- Prévoir un aménagement paysager homogène sur toute la zone et particulièrement un traitement paysager le long de la RD149

-  Secteurs à enjeux d'activités
-  Accès indicatif
-  Requalification de la voie
-  Aménagement de la contre-allée
-  Paysage ouvert à conserver
-  Trame végétale à conserver ou à créer